

Le document suivant a pour but d'expliquer le processus de classement en classes spécialisées, au Centre de services scolaire des Sommets.

Identification des besoins

Tout commence par l'identification des besoins de l'élève. L'équipe-école ou l'équipe du plan d'intervention évalue les besoins spécifiques de l'enfant.

Plan d'intervention

Si les moyens inscrits au plan d'intervention ne suffisent pas, après une certaine période d'essai, la direction d'école peut soumettre une demande de présentation en classes spécialisées à la direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires.

Par la suite, l'équipe-école fera une présentation au comité guichet qui étudie l'ensemble des demandes de classement.

Comité guichet

Un comité évalue chaque demande en tenant compte des besoins de l'élève, de la capacité d'accueil de la classe spécialisée et de sa composition. Le comité recommande ou non le classement et explique les motifs.

Chaque secteur du centre de services a son comité guichet.

Pour les classes **DIM, multihandicap, communication, TSA et DGA**, le comité est composé de :

- La direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
- Deux directions d'école
- La direction du point de services
- Un professionnel de chacune des catégories suivantes :
 - Psychologie
 - Psychoéducation
 - Ergothérapie
 - Orthophonie
 - Conseilance pédagogique

Pour les classes **Zénith**, le comité est composé de :

- La direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires
- Un représentant des services sociaux (CLSC)
- Un représentant du centre jeunesse (CJE)
- La direction du point de services de la classe Zénith
- Le professionnel en psychoéducation du point de services de la classe Zénith
- L'équipe Zénith du CSSDS (3 membres du personnel représentant la psychologie, la technique en éducation spécialisée et la conseilance pédagogique)

Présentation en classes spécialisées

Les documents pour fin de présentation, ainsi que les procédures et la liste des documents essentiels à la présentation sont accessibles à l'équipe-école via une section dans l'intranet des ressources éducatives.

L'autorisation des parents est requise pour une présentation en classe spécialisée.

Les présentations ont lieu au mois d'avril de chaque année pour les classes DIM, multihandicap, communication, TSA et DGA. Des présentations sont également possibles, en cours d'année, lors de nouvelles inscriptions. Exceptionnellement, des présentations peuvent également avoir lieu en cours d'année pour des élèves de nos écoles, selon la situation.

Pour les classes Zénith, les guichets ont lieu chaque mois, pour chacun des secteurs.

Point de services

Nos classes spécialisées se retrouvent dans 9 écoles primaires différentes à l'intérieur de notre centre de services. Nous appelons ces écoles des points de services. Pour ce qui est du secondaire, nous avons 3 points de services.

Si la classe spécialisée proposée n'est pas dans l'école d'origine de l'élève, ce dernier devra être transporté au point de services de son secteur.

Types de classes spécialisées

Classe Zénith

Dans cette classe nous retrouvons des élèves qui éprouvent des difficultés d'ordre émotif ou affectif important entraînant des difficultés marquées d'adaptation à la vie scolaire et dont la gravité nuit à la réalisation de tâches scolaires.

Classe DIM

Dans cette classe nous retrouvons des élèves dont l'évaluation professionnelle en psychologie ou en orientation, conclut à un diagnostic de déficience intellectuelle d'un degré de sévérité de sévère à modéré ou qui présente des manifestations du point de vue des apprentissages et du fonctionnement scolaires d'un élève identifié comme ayant une déficience intellectuelle moyenne.

Classe DGA (Difficultés graves d'apprentissage)

Dans cette classe nous retrouvons des élèves ayant un diagnostic de déficience intellectuelle légère établi par un professionnel ou des élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage.

Classe multihandicap

Cette classe offre un encadrement spécifique et sécuritaire pour répondre à des besoins particuliers et spécifiques pour des élèves ayant différents diagnostics.

Classe TSA

Dans cette classe nous retrouvons des élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme.

Classe de communication

Dans cette classe nous retrouvons des élèves présentant un trouble développemental du langage confirmé par une évaluation en orthophonie ou un trouble du langage associé à une condition biomédicale (p. ex. TSA, syndrome, DIL*) confirmé par une évaluation en orthophonie.

Dans les prochaines pages, vous retrouverez l'ensemble des critères d'inscription pour les classes spécialisées.

Pour toutes demandes d'information supplémentaire, vous pouvez écrire un courriel à l'adresse suivante : reduc@cssds.gouv.qc.ca.

Classe Zénith

Les critères suivants doivent être observés pour que l’élève puisse accéder à ce service :

- Élève qui éprouve des difficultés d’ordre émotif ou affectif important entraînant des difficultés marquées d’adaptation à la vie scolaire et dont la gravité nuit à la réalisation de tâches scolaires (MEQ)
- Élève qui éprouve des difficultés d’ordre relationnel : risque de marginalisation ou d’isolement (MEQ)
- Élève dont le comportement peut porter atteinte à son intégrité physique ou psychologique, ou celle des autres (MEQ)
- Élève dont les limitations et les manifestations comportementales (intensité, gravité, fréquence) nécessitent des adaptations et l’empêchent de fonctionner dans un cadre régulier
- Élève qui présente des difficultés pouvant relever de la psychopathologie
- Élève dont l’intensité, la gravité et la fréquence des manifestations comportementales perdurent dans le temps
- Élève dont les interventions mises en place par l’équipe école en collaboration avec les professionnels n’ont pas permis d’améliorer la situation de l’élève
- Élève possédant un plan d’intervention à jour
- Élève ayant un partenaire (CLSC, CJE, etc.) impliqué dans la vie de la famille
- Élève ayant été présenté au guichet de la [Table Tripartite](#)
- Élève pour qui nous avons obtenu l’autorisation parentale
- Élève ayant une évaluation psychoéducative

**Une évaluation du profil de sécurité affective serait souhaitable.*

Classe spécialisée en autisme

- Élève présentant un trouble du spectre de l'autisme
- Les défis de l'élève sont travaillés en **collaboration multidisciplinaire** avec les professionnels de l'école, les parents, les partenaires (s'il y en a) et l'équipe de soutien en inclusion scolaire en autisme (ÉSI-TSA) (au besoin) pour identifier et mettre en place :
 - des interventions universelles (par ex. : outils visuels adaptés, comportements attendus explicités, tâches et activités adaptées aux besoins, utilisation des intérêts et des forces de l'élève, structure du temps et de l'environnement)
 - des interventions ciblées (par ex : développement de compétences comme des habiletés sociales, la connaissance de soi, régulation)
 - des interventions spécialisées (par ex. : analyse fonctionnelle du comportement, évaluation, suivis soutenus et fréquents)
- Malgré la mise en place de plusieurs de ces interventions, on observe que **l'élève ne parvient pas à offrir une pleine participation aux activités sociales et académiques** à l'école, il peut :
 - démontrer des manifestations comportementales ou des désorganisations intenses, fréquentes et persistantes qui entravent le fonctionnement de la classe
 - démontrer peu de disponibilité aux apprentissages ou une disponibilité très variable qui ne lui permet pas de réaliser pleinement les activités de la vie scolaire
 - vivre une surcharge importante (sensorielle, cognitive, sociale, etc.) en lien avec l'environnement scolaire actuel
 - présenter des déficits marqués sur le plan de la communication et des interactions sociales qui ont un impact important sur sa motivation scolaire ou son estime de soi, et compromettant sa capacité à développer et maintenir des relations sociales

Classe multihandicap

- Élève âgé de 4 à 5 ans au préscolaire, entre 6 et 12 ans au primaire et entre 12 et 21 ans au secondaire
- Élève dont le dossier de présentation est complet
- Diagnostic établi par un professionnel qui conclut à :
 - Une déficience motrice grave (*cote 36*) associée à une déficience intellectuelle
 - Une déficience intellectuelle moyenne à sévère (*cote 24*)
 - Une déficience intellectuelle moyenne à sévère associée à un TSA
 - Une déficience intellectuelle profonde (*cote 23*)
 - Un trouble du spectre de l'autisme (*cote 50*)
 - Tout autre élève référé par l'équipe multi suite à l'étude de son dossier

Classe DIM

- Élève entre 6 et 12 ans au primaire et entre 12 et 21 ans au secondaire
- Élève dont le dossier de présentation est complet
- Un élève dont l'évaluation professionnelle en psychologie ou en orientation, conclut à un diagnostic de déficience intellectuelle d'un degré de sévérité de sévère à modéré
 - Dont l'évaluation des **fonctions cognitives** au moyen de tests standardisés indique un quotient intellectuel ou de développement se situant **entre 20-25 et 50-55**
 - Pour qui une évaluation du **comportement adaptatif** faisant ressortir la déficience a été réalisée
- Élèves dont les besoins éducatifs sont liés à l'autonomie de base. (Programme CAPS)
- Élève qui présente des manifestations généralement observées sur le plan scolaire, du point de vue des apprentissages et du point de vue du fonctionnement à l'école, d'un élève identifié comme ayant une déficience intellectuelle moyenne

Classe DGA

- L'élève avec un diagnostic déficience intellectuelle légère établi par un professionnel
 - âgé de 7 à 12 ans
 - pour qui une évaluation professionnelle, cognitive et adaptative, mène à une conclusion de déficience intellectuelle légère ou met en lumière un retard cognitif ou adaptatif très important dans plusieurs sphères (deux écarts-types)
 - pour qui les attentes du programme de formation ont bénéficié d'une pédagogie différenciée et qui n'est pas en mesure de suivre le PFEQ
 - pour qui l'analyse démontre que la classe régulière ne répond plus à ses besoins d'ordre social et personnel
- À la suite de l'analyse du dossier de l'élève par le psychologue, un compte-rendu ou une évaluation par testing pourrait être effectuée
- L'élève en difficulté grave d'apprentissage
 - âgé de 8 à 12 ans
 - ayant un retard significatif des apprentissages et des difficultés persistantes
 - qui a bénéficié d'une pédagogie différenciée et fait des tâches adaptées depuis un certain temps
 - pour qui l'analyse démontre que la classe régulière ne répond plus à ses besoins d'ordre social et personnel
- Élève dont le dossier de présentation est complet
- Le dossier d'un élève qui présente des comportements problématiques devra être analysé par l'équipe multidisciplinaire afin de s'assurer que les comportements inappropriés découlent des difficultés académiques de l'enfant

Classe de communication

- Élève entre 6 et 12 ans au primaire et entre 12 et 21 ans au secondaire
 - Élève dont le dossier de présentation est complet, c'est-à-dire que les évaluations recommandées et nécessaires sont complétées et que les résultats sont disponibles
 - Élève présentant :
 - un trouble développemental du langage confirmé par une évaluation en orthophonie
- OU
- un trouble du langage associé à une condition biomédicale (p.ex. TSA, syndrome, DIL*) confirmé par une évaluation en orthophonie

Priorité 1

L'atteinte réceptive doit être au moins modérée à sévère et l'atteinte expressive doit être au moins sévère. En présence d'un trouble des sons de la parole de type dyspraxie verbale sévère, l'atteinte réceptive doit être au moins modérée

Priorité 2

L'atteinte langagière touche de façon au moins modérée le réceptif et au moins modérée l'expressif

- L'élève nécessite que des adaptations visuelles et des modifications soient mises en place de façon continue pour optimiser la disponibilité aux apprentissages, le fonctionnement dans la classe, l'enseignement et la réalisation des tâches (ex. : routine claire, consignes adaptées, supports visuels, microgradation des tâches...) L'élève qui passe du préscolaire au primaire doit être prêt à faire des apprentissages scolaires.
- Le dossier d'un élève qui présente un fonctionnement problématique devra être analysé par l'équipe multidisciplinaire

**Dont la DI est en concomitance avec des atteintes langagières qui sont non attendues par la présence de cette DI et qui entraînent des impacts fonctionnels importants.*